SEA UNSA éducation
Syndicat de l'Enseignement agricole

COMMUNIQUÉ

CSA Ministériel du MAASA

LES INSTANCES



Cette instance formelle se réunit pour la dernière fois cette année. Année qui a été fortement secouée par des débats politiques impactant notre ministère et nos agents à plusieurs reprises. Madame la Présidente, l'UNSA vous alerte suite à la nouvelle gouvernance au sein de la Coordination rurale. Le week-end du 22/23 novembre 2025, ses membres ont élu leurs nouveaux responsables, et c'est la branche dure qui en est sortie victorieuse.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Cette instance formelle se réunit pour la dernière fois cette année. Année qui a été fortement secouée par des débats politiques impactant notre ministère et nos agents à plusieurs reprises. Madame la Présidente, l'UNSA vous alerte suite à la nouvelle gouvernance au sein de la Coordination rurale. Le week-end du 22/23 novembre 2025, ses membres ont élu leurs nouveaux responsables, et c'est la branche dure qui en est sortie victorieuse. Leurs premiers mots ne sont pas à prendre à la légère. Je cite : « Les écolos, on aura leur peau ! ». Ces méthodes ne nous sont malheureusement pas inconnues : elles se sont déjà manifestées dans le Limousin, à travers menaces et provocations publiques relayées dans la presse, sous l'étiquette du président du conseil d'administration d'un EPLEFPA.

Par ailleurs, ils promettent des actions fortes d'ici la fin de l'année et des actions violentes en début d'année prochaine si rien ne change, notamment concernant le MERCOSUR. Ces propos constituent une alerte, car au MAASA nous savons de quoi ils sont capables. Nous avons pu constater dès ce jeudi les premières actions dans plusieurs départements : le Tarn, les Pyrénées-Atlantiques, le Doubs pour ne citer que ceux-là. La situation risque de dégénérer, en particulier lors des contrôles et pour nos agents inspecteurs.

Alors que s'ouvre une nouvelle concertation gouvernementale sur les actes de décentralisation, l'UNSA tient à réaffirmer son refus et son opposition à toute mesure qui aurait pour effet de décentraliser les personnels du Ministère et plus spécifiquement les enseignants et administratifs des EPLEFPA comme le demande un président de région. Loin de constituer une meilleure adaptation territoriale, un tel transfert exposerait les formations aux logiques locales au détriment de l'équité éducative. Cela amènera à créer des inégalités territoriales en matière de carrières et de conditions de travail, remettant en cause les principes fondateurs du service public.

L'UNSA souhaite alerter sur la question du maillage territorial des EPLEFPA et sur son maintien, garant à la fois de l'égalité d'accès au service public d'éducation et de la vitalité des territoires ruraux. Certains EPL se retrouvent dans une situation extrêmement préoccupante à la suite des baisses successives de moyens en DGH. Cette fragilisation intervient de plus dans un contexte démographique défavorable qui va compliquer les campagnes de recrutement à venir. Dès lors, les seuls contrats territoriaux de consolidation de formation ne suffiront pas pour aider ces lycées à sortir de l'impasse dans laquelle ils se trouvent. Les conséquences en matière de ressources humaines sont également certaines. L'UNSA demande qu'un travail de prospective soit engagé autour de la question de l'expérimentation en voie scolaire, afin d'offrir des alternatives aux lycées les plus fragilisés.

L'étude du rapport CGAAER relatif à la gestion de l'expertise d'un ministère technique nous invite à renforcer la valorisation et la structuration de l'expertise au sein du ministère. Pour l'UNSA, il est essentiel de garantir une meilleure coordination des compétences, de favoriser la transmission des savoirs et d'assurer une reconnaissance accrue des métiers et des expertises qui font la richesse de notre administration. La simplification et une meilleure information des agents sont aussi indispensables. Nous pensons notamment à des collègues de catégorie B qui ont acquis au fil de leur carrière une expertise forte et pourraient être valorisés avec un meilleur accompagnement.

L'épisode lié à la revalorisation de l'IFSE et au dysfonctionnement des virements de salaires à La Réunion a mis en évidence une faille majeure dans le système administratif du ministère. De nombreux agents ont vu leur rémunération amputée d'une part significative, sans aucune notification préalable de l'administration. Ils ont ainsi dû faire face à un manque de moyens financiers, avec pour conséquence des découverts bancaires et des agios pour certains, alors même que cette situation ne relève pas de leur responsabilité.
Ceci est inacceptable. L'UNSA demande qu'une réflexion soit engagée afin de mettre en place des mesures correctives, garantissant que les agents ne soient plus exposés à des difficultés financières ou à des frais bancaires injustifiés, résultant uniquement des dysfonctionnements de l'administration.

Avec l'arrivée de l'intelligence artificielle, de plus en plus forte dans nos vies de tous les jours et avec une répercussion à venir dans nos missions, l'enjeu de la cybersécurité est désormais un pilier incontournable de la continuité et de la sécurité de nos missions. Nous devons non seulement renforcer nos dispositifs techniques, mais aussi développer une culture partagée de vigilance et de responsabilité numérique. Maintenant que le « portail d'intelligence Artificielle » est officiel pour le MAASA, l'UNSA sera vigilante sur une accélération ou une intensification du travail dans les services avec des attentes plus fortes de la hiérarchie. Le PIAG doit être une aide et non une exigence et une pression supplémentaire.

Concernant les transitions environnementale et climatique, le MAASA doit être exemplaire dans la conduite de celles-ci. La COP30, tenue à Belém au Brésil en novembre 2025, a débouché sur un accord minimaliste : triplement des financements pour l'adaptation climatique des pays en développement, mais sans engagement contraignant sur la sortie des énergies fossiles.

C’est totalement irréaliste. Il est nécessaire d’aller plus loin vers une transformation écologique juste et démocratique qui permettrait aux générations futures de vivre un avenir plus serein.

Pour l’UNSA, les actions doivent traduire notre volonté d’intégrer pleinement les impératifs de durabilité dans nos politiques publiques, nos pratiques internes et nos partenariats.
Il s’agit de contribuer activement à la transformation de notre société, en cohérence avec les engagements nationaux et internationaux.

Les services sanitaires au bord de l’effondrement : En 2025, la France est frappée par une crise sanitaire d’une gravité exceptionnelle. Les maladies animales et végétales se multiplient — dermatose nodulaire contagieuse, West Nile, fièvre catarrhale ovine, nématode du pin — et mettent en péril la sécurité sanitaire nationale. Le réchauffement climatique, l’intensification des échanges et une surveillance épidémiologique défaillante en sont les causes directes. Les services vétérinaires et phytosanitaires, déjà exsangues, croulent sous la charge?: équipes réduites, arrêts maladie en hausse, abattoirs menacés de fermeture faute de crédits, avec jusqu’à deux tiers de personnels précaires.

Les agents, en détresse, dénoncent un système au bord de la rupture. Ils alertent sur des dépassements horaires dissimulés par peur de sanctions, sur des astreintes non reconnues et sur un manque criant de moyens. Le constat est clair?: sans action immédiate, c’est l’effondrement du service public sanitaire.

Pour l’UNSA il est urgent de lancer un plan d’urgence pour doubler les effectifs (AC/DR/DD) et sécuriser les crédits et effectifs.
Plus largement, nos agents en DDI sont témoins et subissent de plus en plus souvent des dérogations à des réglementations par le pouvoir des préfets. Le renforcement du pouvoir des Préfets en est directement la cause. Vous le savez, l’UNSA a porté un recours en conseil d’Etat contre les décrets. Mais au-delà de la question de droit et de service public, c’est un mal être croissant des agents, un affaiblissement de leur engagement pour le bien commun et des dysfonctionnements dans les service par un perte totale de sens.

En octobre dernier, le projet de quasi-statut des agents du CNPF a reçu un avis défavorable du guichet unique pour des raisons purement budgétaires. Les travaux de révision du décret statutaire actuel qui date de 2009, et dont les dispositions sont obsolètes, ont débuté il a 8 ans déjà. Outre que cette situation impacte durement les agents, elle ne peut que nuire à la bonne réalisation de leurs missions. Combien de temps encore les agents du CNPF devront-ils pâtir de conditions d'emploi inadaptées et de rémunérations non revalorisées ? Objectivement cette situation ne peut perdurer, car ces agents ont droit à disposer d'un quasi-statut conforme à l'évolution des conditions d'emploi dans la fonction publique, et comment concevoir que sans ces évolutions le CNPF puisse remplir les nouvelles missions qui lui sont en particulier confiées par la loi "incendie" de 2023 ?

Enfin, nous avons, une fois de plus cette année, connu un dialogue social fragilisé. Tout récemment encore, plusieurs notes de service nous ont été transmises pour simple information, parfois après leur diffusion, ou bien découvertes directement en séance, sans possibilité de les travailler en amont. Cette pratique précipitée ne favorise en rien le dialogue social et constitue un véritable déni de démocratie.

Pour 2026, nous espérons l’instauration d’un vrai dialogue social. Soyez assurés que l’UNSA restera vigilante et ne manquera pas de vous le rappeler.

Je vous remercie. L’équipe UNSA.

Propos liminaires de la Secrétaire générale

La Secrétaire générale a ouvert la séance en faisant le point sur l'avancement des principaux dossiers depuis le dernier CSA ministériel.

Elle est revenue tout d'abord sur **les suites données à l'attaque survenue au lycée agricole d'Antibes.** Une réunion de travail s'est tenue le 22 octobre et a permis de définir trois axes prioritaires :

- La sécurité et l'accompagnement des agents,
- La sécurisation des établissements et la santé mentale des jeunes,
- La méthode de travail et le calendrier ont été validés, et les premiers travaux sont engagés.

Concernant la **situation post?Brexit,** les échanges se poursuivent avec une nouvelle réunion prévue en fin de semaine et la diffusion d'une première foire aux questions destinée aux agents.

Sur le plan indemnitaire, la Secrétaire générale a indiqué que les opérations de revalorisation de l'IFSE ont été réalisées dans les délais et appliquées sur les paies d'automne. Pour les agents des opérateurs, le chantier avance malgré un contexte budgétaire contraint, plusieurs revalorisations ayant déjà obtenu la validation de la contrôleuse budgétaire et comptable ministérielle.

Elle a également évoqué le recrutement et **la formation des techniciens supérieurs (TSMA)** et l'accès élargi au concours qui a entraîné une hausse significative des inscriptions, notamment dans la spécialité forêt, dont des apprenants de l'enseignement agricole. Une réflexion collective est engagée sur l'évolution des modalités de recrutement et de formation, avec la participation d'experts désignés par les organisations représentatives. Le ministère prépare par ailleurs une première séquence d'information sur la cartographie du corps des TSMA.

S'agissant des **infirmièr.es en établissements agricoles**, la Secrétaire générale a précisé qu'une saisine de l'Éducation nationale est en cours avec des projets de textes portant sur la création d'un corps en BIGEM (Bi-ministériel à Gestion Ministérielle) en A et en B. Une rencontre interservices est prévue prochainement, en amont de la saisine du «?guichet unique?».

Enfin, elle a annoncé **qu'un changement pour la mobilité sera mis en oeuvre en 2026**, combinant une campagne de printemps et un dispositif mobilité continue (fil de l'eau), avec ouverture mensuelle. Cette réforme vise à offrir davantage de lisibilité aux agents tout en améliorant le pilotage RH. Un bilan complet, qualitatif et quantitatif, sera présenté à l'issue de l'expérimentation, et des mobilités exceptionnelles pourront être envisagées pour répondre à des besoins urgents.

Réponse de la secrétaire générale aux déclaration liminaires :

La secrétaire générale n'a pas répondu ni aux sujets à l'ordre du jour, ni aux questions diverses, y compris celles liées au budget de l'Etat en cours de discussion. Face au ***fonctionnaire bashing*** et aux actions de certains syndicats agricoles, la ministre a réaffirmé son soutien aux agents. Elle a demandé aux préfets d'informer sans délai le procureur par le dépôt d'articles 40 en cas de menaces. Sur le **Brexit**, le ministère assure une transparence totale, avec un groupe de travail prévu le 12 décembre pour partager toutes les informations disponibles.

Pour l'**IFSE** et la modification de la note de service en octobre, la révision de la note a été communiquée en CSA M avant sa parution. Concernant les agents à La Réunion, une rencontre locale avec les syndicats est en préparation pour corriger des versements qui, selon l'administration, sont indus, tout en reconnaissant les inégalités avec d'autres DOM.

Sur les grilles IFSE, il y a eu une réécriture des grilles pour aligner les filières techniques et administratives. L'administration précise que personne n'a été déclassé, il y a une nouvelle cartographie et des changements de numérotation des groupes mais les montants IFSE distribués n'ont pas été revus à la baisse.

- L'UNSA reste disponible pour faire remonter à l'administration toutes les incohérences, pertes d'IFSE que vous pourriez subir du fait de ces changements.

La **NBI** sera maintenue pour les agents qui en bénéficient actuellement, mais sa cartographie, obsolète, est en cours de révision. Même après révision, les agents ne perdront pas leur NBI même si leur fonction ne figure plus dans la nouvelle cartographie. Enfin, pour la demande relative à la **catégorie active** (agent abattoir, SIVEP et MIN RUNGIS), **le** MAASA a reçu une réponse négative du guichet unique.

Projet de décret régime indemnitaire des enseignants chercheurs

Le projet de décret modifie le régime indemnitaire (**RIPEC**) des enseignants-chercheurs en agriculture, créé en 2022. Il clarifie l'éligibilité à la composante statutaire (C1) pour les personnels en mise à disposition et exclut la composante fonctionnelle (C2) pour ceux en délégation à temps complet. Il assouplit les règles de la prime individuelle (C3) avec la suppression du délai de carence entre deux demandes et possibilité de candidater avant la fin des quatre ans de versement.

La **C3** pourra désormais récompenser **l'investissement pédagogique**, notamment dans les formations d'ingénieur, vétérinaire, ou le bachelor agro. Ces modifications sont une transposition du dispositif appliqué à **l'Enseignement Supérieur** et recherche de la loi sur la programmation de la recherche et entreront en vigueur dès publication, s'appliquant aux **candidatures 2026**. Le texte a reçu l'accord du Guichet Unique en octobre 2025.

Vote POUR à l'unanimité

Pour information : actions ministérielles concernant les transitions environnementale et climatique

Le MAASA organise sa stratégie autour de quatre axes : accompagnement des acteurs agricoles par la planification écologique, formation des apprenants, transformation écologique des services publics, et formation des agents. L'objectif est de réduire l'empreinte environnementale, permettre une alimentation durable et renforcer sa résilience climatique.

Sur la planification, deux grands objectifs : « Mieux se nourrir » et « Mieux préserver les écosystèmes ». En 2024, 500 M€ ont financé 33 dispositifs, mais le budget 2025 est réduit à 150 M€, recentré sur des projets territoriaux.

Depuis 2014, l'enseignement agricole engage 13 000 élèves dans des démarches écoresponsables et 78 % des exploitations publiques sont sans glyphosate. La loi LOSARGA de 2025 vise à renforcer cet engagement en confiant une 6? mission : former les futurs actifs aux transitions. Le plan EPA3, est en concertation pour 2026, renforcer les compétences des futurs professionnels.

Enfin, plusieurs formations et conférences sont prévues en 2026 vers les agents du MAASA pour sensibiliser et informer.

- L'UNSA a posé la question sur les partenariats mis en place avec le ministère de l'environnement.

Réponse : Le premier intérêt de la planification permet de mettre les arbitrages au niveau du premier ministre. Les différents ministres font des points d'étapes lors des conseils des ministres afin de trouver des réponses sur des enjeux écologiques malgré des intérêts et objectifs qui peuvent être contradictoires.

Quel était le budget prévu en 2024 par rapport à la consommation des 150 M € et combien ont été consommés sur la prévision des 150 M€ en 2025 ?

Réponse : L'objectif de 2024 était de lancer la démarche et les crédits ont été majoritairement consommés. Sur 2025, la photographie n'est pas encore finalisée. La planification écologique n'est pas le seul vecteur d'investissement pour la transition. Des investissements ont démarré avant et des financements autres sont recherchés et encouragés pour accentuer la transition. Le rôle de l'Etat n'est pas de financer toutes les actions.

Cybersécurité au MAASA

Le MAASA est dans une démarche de prévenir les **cyber-attaques**. Limiter les risques des **mails frauduleux**, prévenir si un outil numérique est perdu ou volé (ordinateur, téléphone, disques externes, etc..), éviter d'utiliser des clés USB sans connaitre leur provenance.

Les agents publics sont des cibles pour des tentatives frauduleuses.

Deux campagnes fictives **d'hameçonnage** ont été menées en administration centrale, environ **10 % des agents** ont cliqué sur le mail frauduleux. C'est un taux au-dessus de la moyenne. Le SNUM n'est pas informé de qui a cliqué nommément ou non. Seulement une partie des agents a alerté le service du numérique qu'ils ont cliqué. **Le but n'est pas de sanctionner mais de sensibiliser, accompagner et renforcer la connaissance de la cybersécurité**. Des affiches, webinaires sont prévus pour réduire la « surface d'attaque du ministère ».

RESANA est un outil de la DINUM. A la question sur l'impact de la cyber-attaque **RESANA**, le domaine « agriculture.fr » n'a pas été affecté et a été circonscrit rapidement par la DINUM.

Dans le futur, l'ouverture de ces campagnes se fera tout d'abord en administration centrale, puis dans l'enseignement agricole et enfin en services déconcentrés (hors DDI qui dépendent du MI).

L'UNSA a interrogé sur une accentuation de ces campagnes vers les agents du service du numérique ?

Réponse : Tous les agents administration centrale ont été concernés, pas de traitement spécial pour les agents du SNUM. Un point d'accompagnement sera fait au SNUM pour renforcer cet

aspect spécifique.

Dans l'enseignement comme ailleurs, les informaticiens doivent lutter pour sensibiliser les agents au fait que la sécurité informatique professionnelle implique de ne pas avoir toutes les facilités « comme à la maison ».

Rapport CGAAER sur l'expertise

Le rapport du CGAAER a présenté un constat et une analyse de la gestion de l'expertise.

Le rapport analyse une démographie vieillissante et une perte de technicité interne qui risque de compromettre la transmission des savoirs. Il distingue deux besoins : **l'Expertise Scientifique et Technique** (EST) et des **Compétences Rares et Précieuses** (CRP). Ces CRP sont des missions essentielles au ministère mais pas nécessairement scientifiques.

Bilan de la COSE : La Commission d'Orientation et de Suivi de l'Expertise (COSE), bien qu'elle reconnaisse les agents experts, ne permet pas de bien définir les besoins stratégiques du ministère. Peu visible et mal intégrée dans la gestion des carrières, seulement 36 % des experts sont reconnus et sollicités. Le dispositif manque de coordination et d'articulation avec les autres ministères.

Recommandations clés pour améliorer la gestion de l'expertise :

- Un comité stratégique pour piloter les besoins.
- Une coordination renforcée de l'expertise externe via la DGER.
- Des formations ciblées et des concours pour acquérir des compétences internes.
- Une clarification des parcours experts et spécialistes.
- Des référents IGAPS pour coordonner le réseau d'appui.
- Un réseau actif d'experts pour partager les bonnes pratiques.

Le rapport insiste sur l'urgence d'agir pour éviter une perte critique de compétences. Une refonte du dispositif est indispensable pour maintenir l'efficacité du ministère face aux défis futurs.

- L'UNSA est intervenue sur l'importance de donner un accès aux agents, y compris les catégories B et l'intégrer dans un déroulé de carrière, d'avancement et de promotion **Réponse** :

Sur la complexité des dossiers à présenter qui rebute les agents : les membres du comité de domaine reconnaissent cette complexité mais elle est utile pour traduire une expertise ou non. Par contre, sur le sujet des publications, il n'est pas nécessaire que ce soit une publication scientifique.

Pour les catégories B, les fonctions de spécialistes peuvent ouvrir des portes. Le rapport propose de mieux ouvrir cette voie.

L'administration reviendra vers les organisations syndicales pour proposer un plan d'actions afin d'améliorer cette prise en compte de l'expertise.

Questions diverses :

Question 1 : Bilan et pérennité du dispositif de rupture conventionnelle.
Réponse 1 : En 2025, 29 ruptures conventionnelles ont été examinées, dont 17 avis favorables, pour un montant de 430 k€. La majorité des demandes portent sur des créations d'entreprise ou de micro-entreprises. Sur la pérennisation, en l'absence de texte de généralisation, le dispositif prendra fin au 31 décembre 2025. Des échanges avec la DGAFP évoquent une reconduction, mais il faut un texte législatif, ce qui reste très incertain.

Question 2 : Note de parcours pro catégorie B et C : quand le ministère proposera-t-il une note de service définissant les critères d'évaluation et de parcours pour les agents de catégorie B comme pour la catégorie A ?
Réponse 2 : Un groupe de travail « parcours pro » est prévu en janvier. Ce sujet sera débattu dans ce GT.

Question 3 : Chefs techniciens : un plan exceptionnel de promotion de 3 ans pour les chefs techniciens occupant des postes A sera-t-il lancé dès 2026 ?
Réponse 3 : Les consignes interministérielles et le budget sont bloquants. Un plan de 3 ans comme celui mis en œuvre sans accord par la DGAFP n'est donc pas envisageable pour 2026.

Question 4 : Allongement des carrières et fin de carrière : la Fonction publique vieillît. Quel plan de gestion prévisionnelle des emplois sera déployé en 2026 pour anticiper les départs et valoriser les seniors (mentorat, aménagement de postes) ?
Réponse 4 : Ce sont des travaux menés par le comité des ressources humaines, le CGAER, le RAPS et le collège des structures déconcentrées. Différentes familles sont analysées : enseignement, sanitaire, forêt-agriculture, etc. Quand un sujet concerne plusieurs familles, dont le transfert de compétences évoqué dans la question, cela se traduit par un GT dédié qui permet une réflexion et une organisation, avec le mentorat ou la valorisation des agents seniors.

Question 5 : Accord ministériel sur le handicap : l'UNSA demande une négociation d'un nouvel accord ministériel sur le handicap.
Réponse 5 : Ce sujet sera évoqué au prochain GT handicap.

Question 6 : Complémentaire santé lors du passage à la retraite : l'UNSA demande qu'une information soit systématiquement transmise 6 mois avant le départ en retraite pour garantir une transition satisfaisante.
Réponse 6 : Une information est faite 6 mois avant le départ en retraite. La FAQ le précise aussi. Sur le risque de double cotisation, seule la période de chevauchement est concernée, car la prise en charge par l'employeur s'arrête au départ en retraite. Quand le SRH notifie l'arrêt de mise à la retraite, la part fixe n'est plus prélevée.

Question 7 : Difficulté de dispense de complémentaire santé : comment le ministère et le prestataire peuvent-ils améliorer ce sujet de la transmission qui est un droit pour les agents afin de faire valoir leur dispense ?
Réponse 7 : Le ministère va alerter Mercer pour fluidifier le sujet des dispenses.

Question 8 : Indemnisation IFT et IS à La Réunion : quelle est la justification légale précise invoquée par le MAA/MSJ pour considérer désormais cette indemnité comme illégale, sachant que les textes n'ont pas été modifiés depuis de nombreuses années ? Indemnité non perçue, donc non récupérable, pas abrogée ? De même, comment le MAA/MSJ justifie-t-il cette remise en cause alors que l'application de cette indemnité à La Réunion sur le plan juridique repose sur un accord, et non sur un simple arbitrage administratif, décision qui a créé des droits et qui est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ?
Réponse 8 : Les textes ne s'appliquent que sur l'indiciaire, pas sur l'indemnitaire.

Question 9 : Attractivité du numérique : l'UNSA demande l'ouverture de négociations pour un plan pluriannuel de revalorisation des métiers du numérique et du digital pour garantir l'attractivité de ces métiers au regard du volume de filtration de compétences vers le privé.
Réponse 9 : À ce jour, les discussions avec le CBCM sur un référentiel partagé n'ont pas encore abouti. En conséquence, les rémunérations des agents de la filière numérique ne sont pas alignées sur la déflation ou l'évolution budgétaire. Les autres ministères sont confrontés aux mêmes enjeux.

Question 10 : Crise sanitaire (DNC, IATF…) : l'UNSA demande la levée des plafonds avec effet rétroactif et global, pour compenser l'engagement des agents.
Réponse 10 : Ce sujet est aussi abordé en CSA Alimentation. À ce besoin, un GT pourrait être dédié pour lister les missions difficiles et œuvrer au mieux pour les agents. Les premiers échanges ont été jugés insuffisants.

Question 11 : Crise sanitaire (suite) : l'UNSA demande la revalorisation de l'ISODE pour l'ensemble des agents concernés.
Réponse 11 : Le sujet sera abordé en CSA Alimentation.

L'UNSA était représentée par Emilie Cerisier, Martine Harnichard, Jérôme Chaur, Manuel Deveaud, Gwendoline Prosper et Guislaine Viardot.